

ANALYSE FINANCIERE DE SEPTEMES LES VALLONS 2007-2011



Trésorerie des PENNES MIRABEAU
Septembre 2012

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

La ville de SEPTEMES LES VALLONS est une commune limitrophe du nord de Marseille sur les axes de circulation de l'autoroute A7 et la route nationale N8.

Population :

Dans les bases de données du Ministère de Budget, la commune de SEPTEMES LES VALLONS apparaît avec une population de 10 539 habitants.

Lors du recensement de 2009, SEPTEMES LES VALLONS comptait 10 590 habitants.

Les revenus des ménages de la commune sont inférieurs à ceux du département des Bouches du Rhône.

En 2009, 53,3 % des foyers fiscaux étaient imposés à l'impôt sur le revenu contre 52,3 % sur le département.

Le revenu net imposable moyen par foyer fiscal était sur la même période de 20 301 € contre 22 547 € sur le département.

63,8 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

Le taux de chômage des 15 à 64 ans est de 13,8 % contre 14,1 % pour le département.

Environnement économique :

7 établissements emploient au moins 50 salariés situés principalement dans les Zones d' Activités Commerciales du «Pré de l'Aube», de «La Haute Bédoule» ou du «Petit Péage».

Etablissements actifs au 31/12/2009 :

Nb d'établissements actifs		Part de l'agriculture	Part de l'industrie	Part de la construction	Part du Commerce, transports et services divers	Part de l'administration publique, enseignement santé et action sociale	Part des établissements de 1 à 9 salariés	Part des établissements de 10 salariés ou plus
Septèmes les Vallons	633	0,5 %	7,0%	16,7%	60,0	15,8%	28,1%	6,2%
Département des BDR	174 794	4,0 %	5,3 %	9,4 %	64,8 %	16,4 %	27,4 %	6,6 %

La ville de Septèmes-les-Vallons est membre de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole depuis sa création en juillet 2000, groupement à taxe professionnelle unique.

La commune a transféré à ce groupement les compétences suivantes :

- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Actions de développement économique
- Construction ou aménagement, entretien gestion et animation d'équipements, ou de réseaux d'équipements (culture, sport ...) lorsqu'ils sont d'intérêt communautaires

- L'aménagement de l'espace

- Schémas directeur et de secteur, POS et document assimilé, création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire et, après avis des conseillers municipaux, constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire
- Organisation des transports urbains, création ou aménagement et entretien de voirie, signalisation, parcs de stationnement
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et secteurs d'aménagement du code de l'urbanisme

- L'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire, politique du logement social d'intérêt communautaire, actions en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et actions de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre lorsqu'elles sont d'intérêt communautaire

- La politique de la ville :

- Dispositifs contractuels (développement urbain, local et insertion économique et sociale)
- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- La gestion des services d'intérêts collectif

- Assainissement et eau
- Cimetières (création, extension), crématoriums
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national
- Services d'incendie et de secours dans les conditions fixées par la loi

- La protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés
- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores

SOMMAIRE

Introduction	5
Principaux constats	5
I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT	6
A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement	6
1°) Les charges sont maîtrisées et diminuent de 0,7 % en 2011	6
2°) Les produits progressent de près de 15% sur la période	8
B) La Capacité d'autofinancement connaît une forte hausse sur le dernier exercice	11
II) L'INVESTISSEMENT	13
A) Grâce à une capacité d'autofinancement brute en hausse et un très faible endettement, la ville de Septèmes-les-Vallons dégage un financement disponible confortable :	13
B) Les dépenses d'équipement représentent plus de 88% des dépenses d'investissement	14
C) Le financement des investissements	15
D) Analyse de l'endettement	16
III] EQUILIBRE DU BILAN	19
A) Le fonds de roulement	19
B) Le besoin en fonds de roulement	20
C) La trésorerie	20
IV) analyse des facteurs externes de risques	22
LEXIQUE	23
ANNEXES	25

INTRODUCTION

L'analyse rétrospective de la commune de SEPTEMES LES VALLONS a été réalisée en septembre 2012.

Elle porte sur les années 2007 à 2011.

Les données proviennent du budget principal et sont présentées en milliers d'euros.

La commune est membre de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole depuis sa création en juillet 2000.

PRINCIPAUX CONSTATS

La situation financière de la commune de SEPTEMES LES VALLONS est satisfaisante dans de nombreux domaines.

Sous l'effet de la maîtrise des charges sur le dernier exercice clos et d'une forte progression des produits sur toute la période examinée, la ville de SEPTEMES LES VALLONS obtient une capacité d'autofinancement en forte hausse.

Conjuguée à un faible endettement, cette capacité d'autofinancement permet à la commune de dégager un financement disponible confortable lui permettant ainsi de financer ses investissements avec un recours très modéré à l'emprunt et même sans y avoir recours sur l'année 2011.

Tableau de synthèse

en Milliers d'Euros	2011	2011/2010
Résultat comptable	2 643	+64,5%
Produits de fonctionnement (1)	11 026	+9,8%
dont ressources fiscales	6 653	+6,9%
dont DGF et autres dotations	3 548	+7,1%
Charges de fonctionnement (1)	7 971	-1,2%
dont charges de personnel	4 945	-1,4%
dont subventions et participations	1 071	+6,9%
dont charges financières	132	-6,7%
Capacité d'autofinancement brute	3 055	+54,4%
Dépenses d'équipement	4 114	-39,8%
Remboursements de dettes*	540	-9,3%
Emprunts*	0	-100,0%

(1) Produits (hors plus values de cession) et charges réelles

* hors refinancements

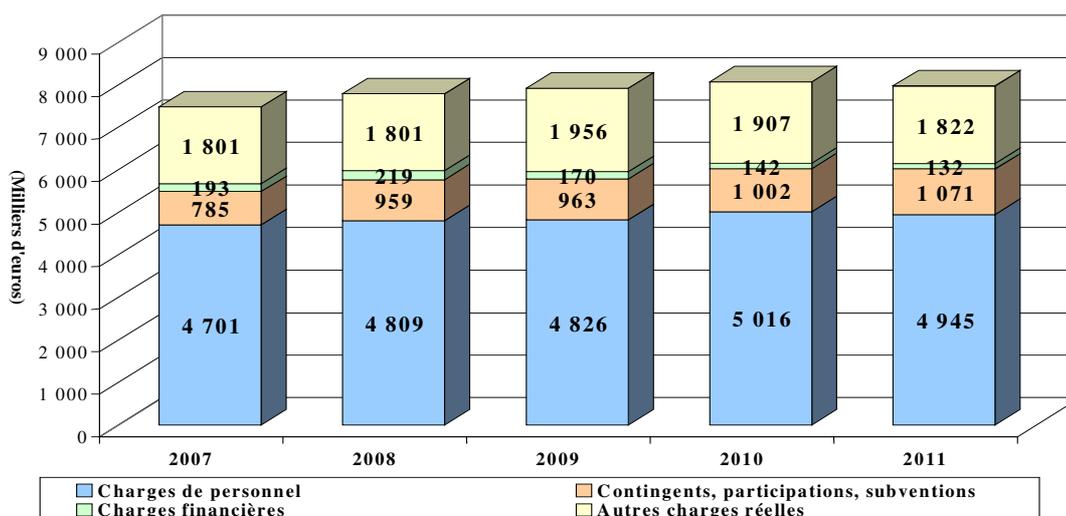
I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement

1°) Les charges sont maîtrisées et diminuent de 0,7 % en 2011

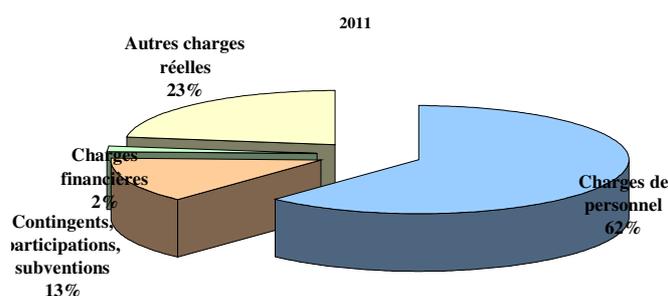
Les charges augmentent de plus de 7% sur la période, toutefois on constate que cette progression est maîtrisée avec un accroissement de 3,9 % en 2008, de 2,3 % en 2009 et de 1,9% en 2010, maîtrise permettant à la collectivité d'obtenir une diminution de 0,7 % sur l'exercice 2011.

Évolution des charges réelles (montant)



En 2011 elles représentent 795 € par habitant contre 1 341 € par habitant pour les communes de même taille de la région. Cet écart par rapport à la moyenne régionale se vérifie sur toute la période.

Structure des charges réelles en 2011

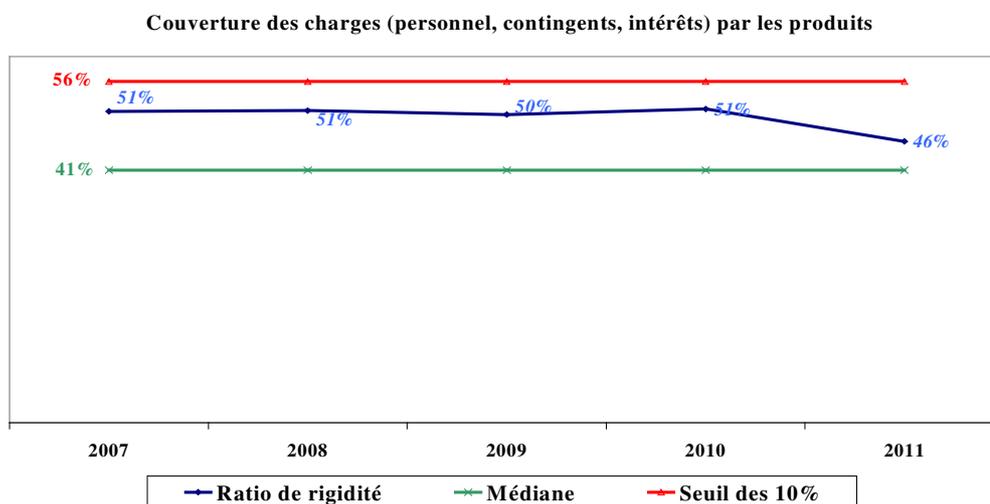


La structure des charges de la commune se caractérise par le poids des charges de personnel qui représentent 62 % du total des charges contre 57 % au niveau régional.

Il en résulte un ratio de rigidité des charges structurelles élevé qui réduit les marges de manœuvre de la commune au niveau de sa section de fonctionnement.

Toutefois, ce ratio tend à se rapprocher de la médiane sous l'effet des efforts de la commune pour maîtriser ses dépenses : ce ratio se situe à 51% sur la période 2007/2010 quand la moitié des communes de France ont un ratio de 41%. Il est ramené 46% sur le dernier exercice clos.

Ratio de rigidité



Les charges de personnel qui augmentent de 5% sur la période sont maîtrisées sur le dernier exercice avec une diminution de 1,4%.

Les achats et charges externes en baisse depuis 2010 représentent 153 € par habitant contre 288 € en moyenne pour la région.

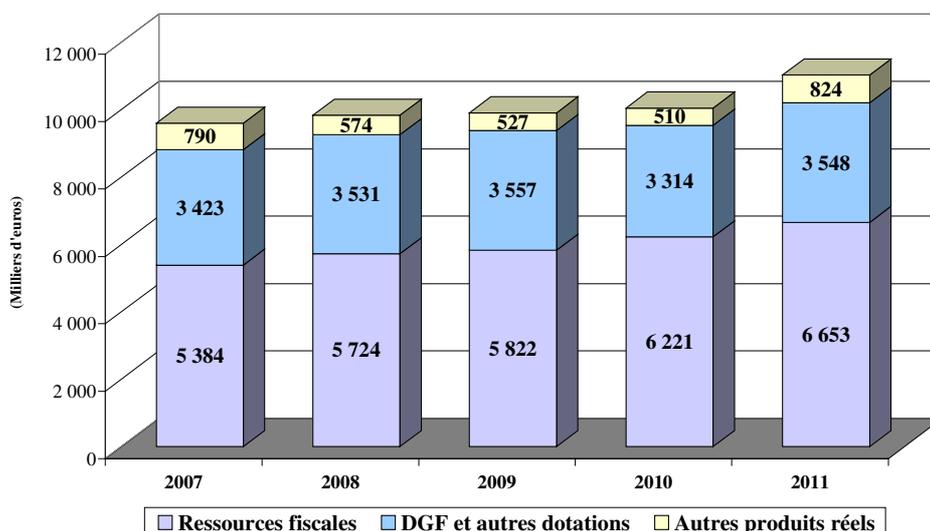
Les charges financières (132 K€) en diminution depuis 2009, sont faibles avec un montant de 13 € par habitant contre 48 € en moyenne régionale.

Les contingents versés sont particulièrement faibles, 1€ par habitant contre 51 € en moyenne régionale. Contrairement à la majorité des communes de la région, la ville de SEPTEMES n'a pas à verser de contingent au SDIS du département : la gestion des services d'incendie et de secours relève de la compétence de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

2°) Les produits progressent de près de 15% sur la période

Alors que les charges sont maîtrisées, les produits progressent régulièrement de près de 5% sur la période 2007/2010, et de plus de 9% sur le dernier exercice clos.

Évolution des produits réels (montant)



En 2011, les produits représentaient 1 046 € par habitant contre 1 475 € par habitant en moyenne régionale.

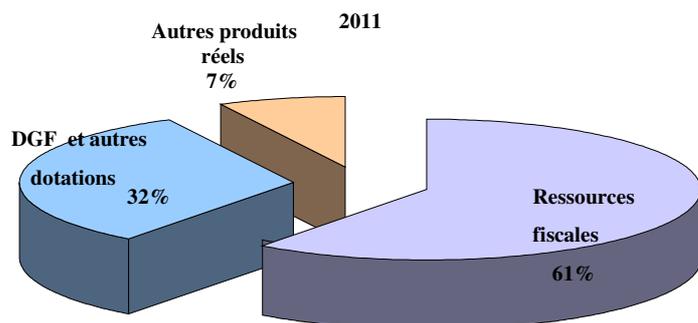
La commune se situe en deçà de la moyenne régionale.

Structure des produits réels

La structure des produits se caractérise par la prédominance des ressources fiscales qui représentent 61% des produits réels.

Toutefois, cette prédominance est de 71 % en moyenne régionale pour les communes de la même strate.

Structure des produits réels



Les recettes de la commune sont composées à 32% de dotations contre 19 % en moyenne régionale. Ville urbaine à la frontière des quartiers nord de Marseille, la commune de Septèmes les Vallons perçoit la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

a) La fiscalité directe locale :

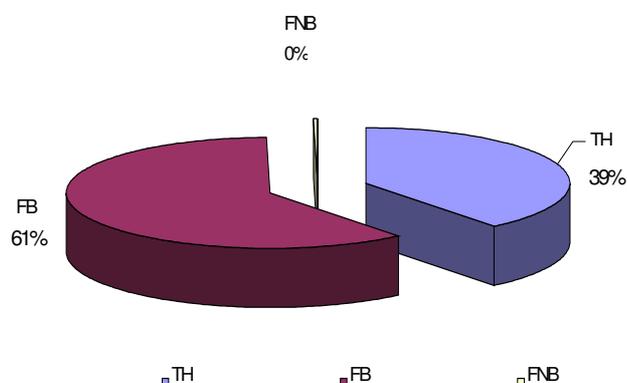
Les impôts locaux constituent la principale ressource de la commune avec une recette de 3 897 K€ en 2011.

Après une progression régulière de plus de 5% par an entre 2007 et 2009, cette ressource augmente de 7% en 2010 suite à la modification à la hausse des taux votés par la municipalité. La progression n'est plus que de 2,7 % en 2011.

Ramenés à la population, les impôts locaux ne rapportent que 370 € par habitant contre 561 € par habitant pour les communes comparables de la région.

Ce faible rendement s'explique par la faiblesse des bases d'imposition et une politique des taux favorable aux administrés assujettis à la taxe d'habitation.

Structure des produits de la fiscalité en 2011



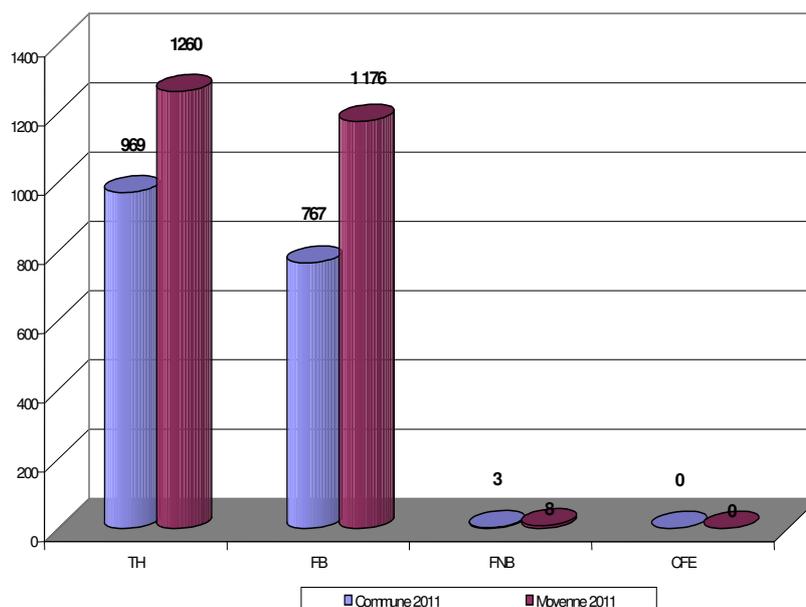
Ce sont les taxes sur les propriétés bâties qui rapportent le plus à la ville de Septèmes-les-Vallons : elles représentent 61% des produits de la fiscalité avec une recette de 2 339 K€.

La taxe d'habitation, 1 520 K€, représente 39% des recettes fiscales.

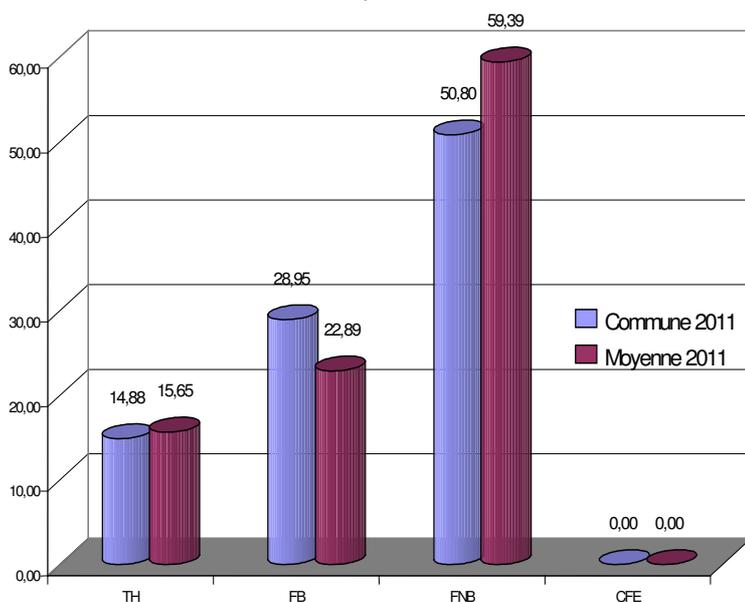
Les bases d'imposition sont inférieures à la moyenne des communes de France comparables :

- 969 € par habitant pour la taxe d'habitation contre 1 260 € en moyenne nationale.
- 767 € par habitant pour la taxe foncière contre 1 176 € par habitant en moyenne nationale.

Comparaison des bases (en €/hab.)



Comparaison des taux 2011



Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, cette faiblesse des bases est très partiellement compensée par un taux d'imposition nettement supérieur à la moyenne nationale : 28,95% contre 22,89% en moyenne nationale. Toutefois ce taux n'est supérieur que de 1,81 points à la moyenne départementale.

Malgré une augmentation des taux d'imposition en 2010, le taux de la taxe d'habitation reste très favorable pour les administrés qui y sont assujettis, avec un taux de 14,88 % contre 15,65% en moyenne nationale.

b) les autres produits :

La fiscalité reversée par la Communauté urbaine reste stable sur la période à 1,6 M€. Avec 155 € par habitant, elle est très inférieure à la moyenne régionale de 369 €.

Les autres impôts et taxes ont doublé depuis 2007 pour atteindre sur le dernier exercice 1,12 M €. Cette progression se caractérise par son irrégularité, avec une augmentation de près de 32 % et de 25% respectivement en 2008 et 2010, un retrait de 13% en 2009 et un progrès de près de 41% en 2011.

Les deux principales composantes en sont la taxe sur les déchets (363 K€) avec une progression de 75% et la taxe additionnelle aux droits de mutation (428,6 K€) en progrès de près de 45%.

La taxe sur les déchets provient de l'exploitation de la décharge qui accueille les déchets des départements voisins dont ceux des Alpes Maritimes.

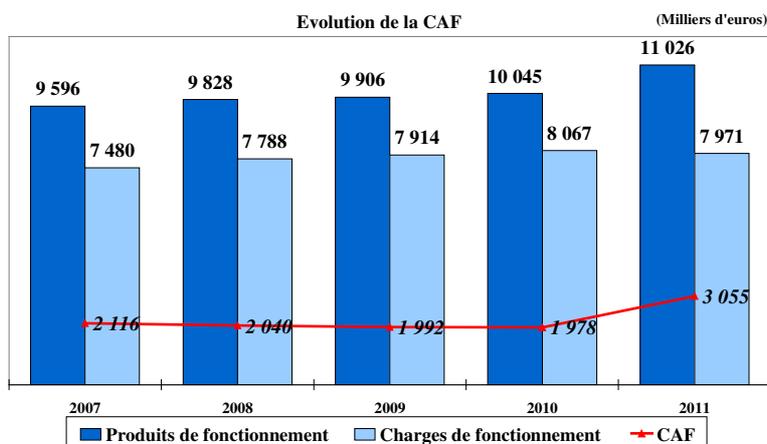
Les dotations (3,5 M€) restent stables sur la période. Elles sont supérieures aux moyennes régionales observées avec un montant de 337 € par habitant pour la commune contre 282 € pour les communes de la région.

Après un repli de plus de 35% entre 2007 et 2010, **les autres produits réels** connaissent une forte augmentation sur le dernier exercice clos sous l'effet des produits des services du domaine.

B) La Capacité d'autofinancement connaît une forte hausse sur le dernier exercice

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est à dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement...).

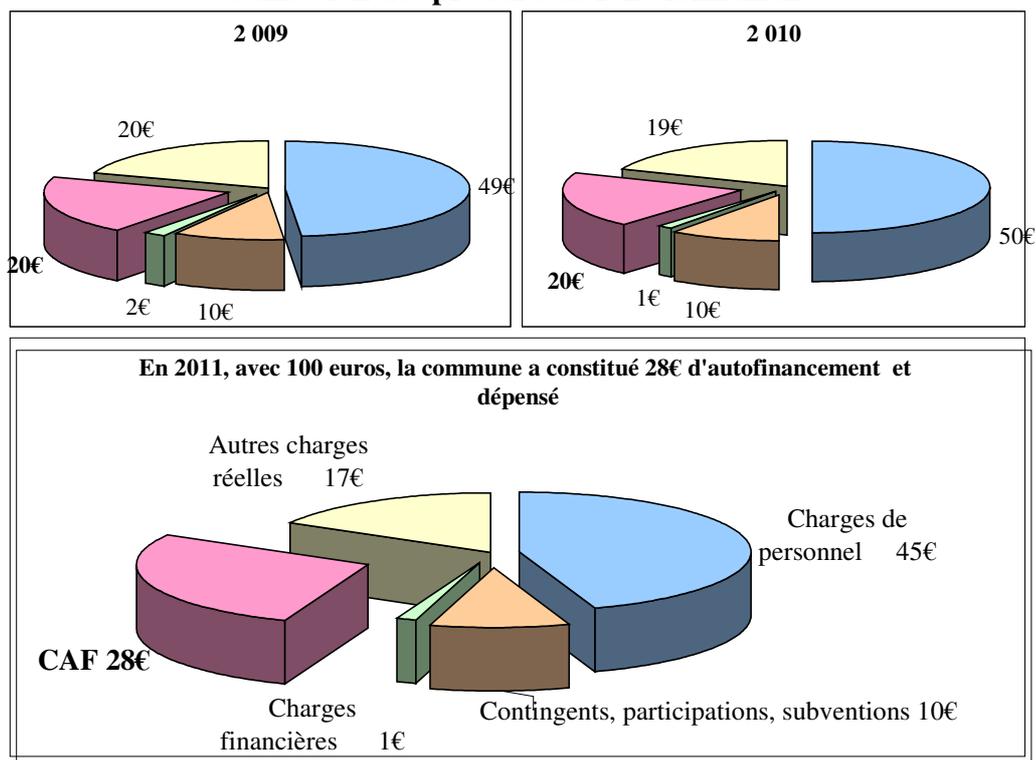
Sous l'effet de la maîtrise des charges et de la progression des produits, la capacité d'autofinancement brute connaît une forte hausse en 2011 avec une avancée de plus de 54 % et ce, après une phase de léger retrait de 6,5 % entre 2007 et 2010.



Avec une CAF brute de 290 € par habitant, la ville de Septèmes- les-Vallons se situe au-dessus de la moyenne régionale (240 € par habitant).

Sur le dernier exercice clos, avec 100 € de produits de fonctionnement, la commune a payé 45 € de charges de personnel (contre 50 € en 2010 et 49 € en 2009), 17 € d'autres charges réelles et 10 € de contingents, participations et subventions. Après avoir réalisé l'ensemble de ces dépenses, la collectivité disposait de 28 € pour assurer le remboursement de ses emprunts et financer ses investissements contre 20 € en 2010 et 2009 .

Utilisation des produits de fonctionnement



II) L'INVESTISSEMENT

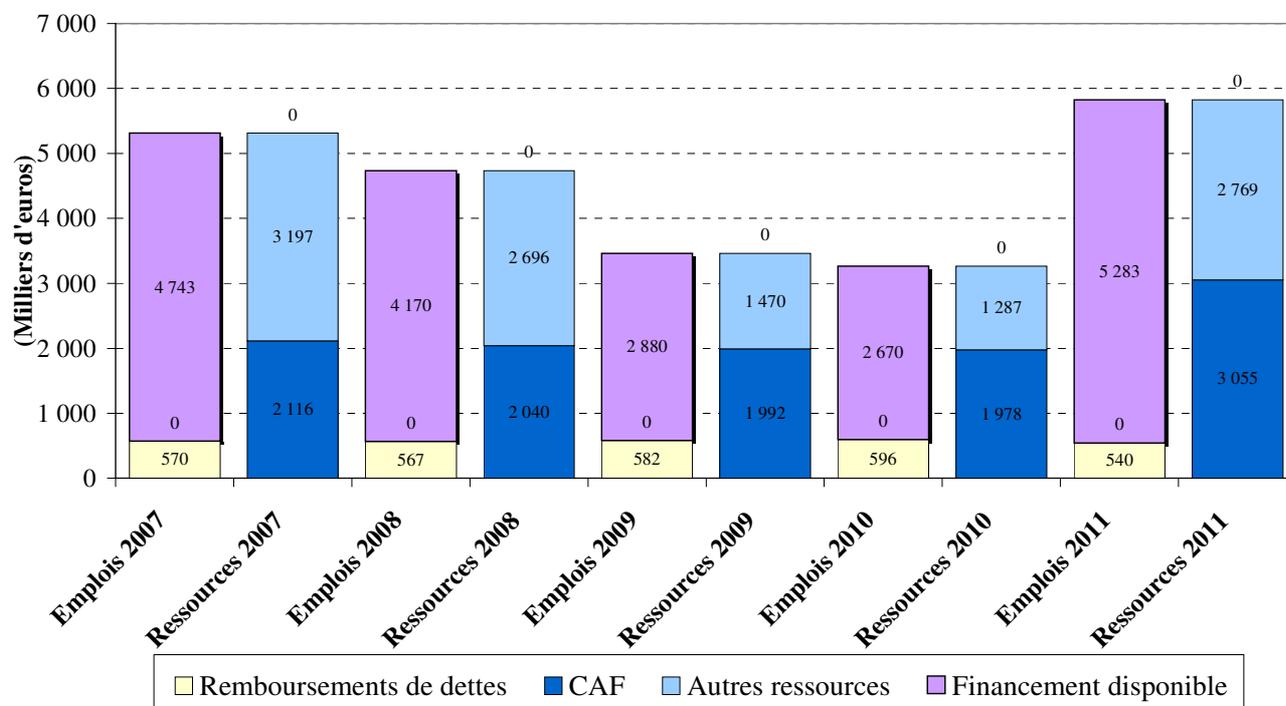
L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursement de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

A) Grâce à une capacité d'autofinancement brute en hausse et un très faible endettement, la ville de Septèmes-les-Vallons dégage un financement disponible confortable :

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Les ressources d'investissements connaissent une hausse sensible sur l'exercice 2011, + 126% pour se rapprocher du montant atteint en 2007, cela après une régression entre 2007 et 2010 de 61 %. Cette régression s'explique principalement par la diminution régulière des subventions d'équipement obtenues sur cette période.

Formation du financement disponible

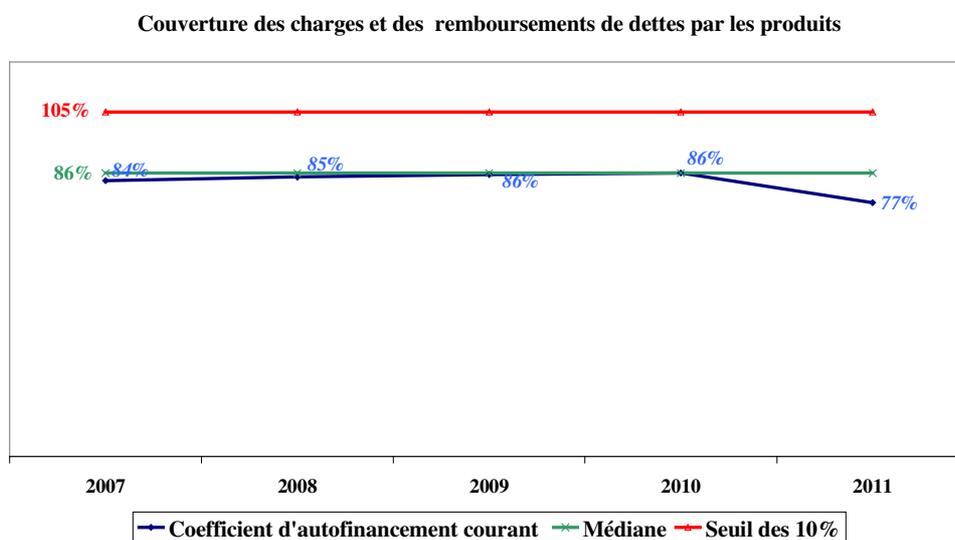


La ville de Septèmes les Vallons bénéficie d'un faible endettement aussi l'épargne disponible dégagée après le remboursement annuel des emprunts sur le dernier exercice clos (5 283 €) a permis à la commune de financer ses investissements sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Il en résulte un coefficient d'autofinancement courant inférieur à la médiane de l'ensemble des communes de France, toutes strates confondues : 77% contre 86% en moyenne.

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. (Un coefficient supérieur à 100 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement)

Coefficient d'autofinancement courant



B) Les dépenses d'équipement représentent plus de 88% des dépenses d'investissement.

Avec un montant de dépenses d'équipement de 390 € par habitant, la commune est proche de la moyenne régionale qui se situe à 399 € par habitant.

Ces dépenses s'établissent à un niveau d'environ 3 000 K € entre 2007 et 2009 pour connaître un pic à 6 837 K € en 2010.

Ce pic s'explique par l'importance des travaux dans les bâtiments et sur les terrains pour une somme globale de plus de 5 millions € investie dans les constructions et réhabilitations et de plus de 1 million d'euros dans les aménagements de terrains.

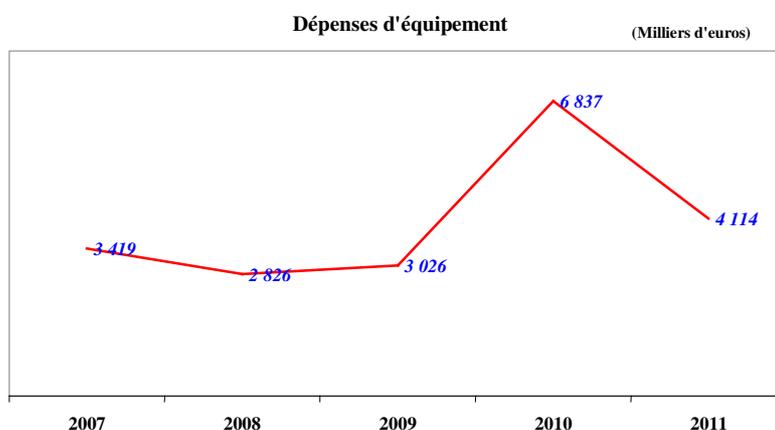
La ville réalise d'importantes opérations comme la reconstruction et le redéploiement de l'école JULES FERRY et du Foyer Restaurent INES FERRANDI et la construction d'équipements festifs et culturels.

Sur l'exercice 2010 les dépenses consacrées à ces deux opérations représentaient respectivement environ 1 740 K € et 2 862 K €.

La remise à niveau et la rénovation des aires sportives et l'extension du cimetière de la Haute Bédoule sont également des opérations dont le coût n'est pas négligeable pour près de 650 K€ par exemple pour l'extension du cimetière.

Sur le dernier exercice clos le niveau de ces dépenses tend à se rapprocher de celui des années 2007 à 2009 avec un montant de 4 millions d'euros en retrait de près de 40% par rapport à l'année 2010.

Évolution des dépenses d'équipement



C) Le financement des investissements.

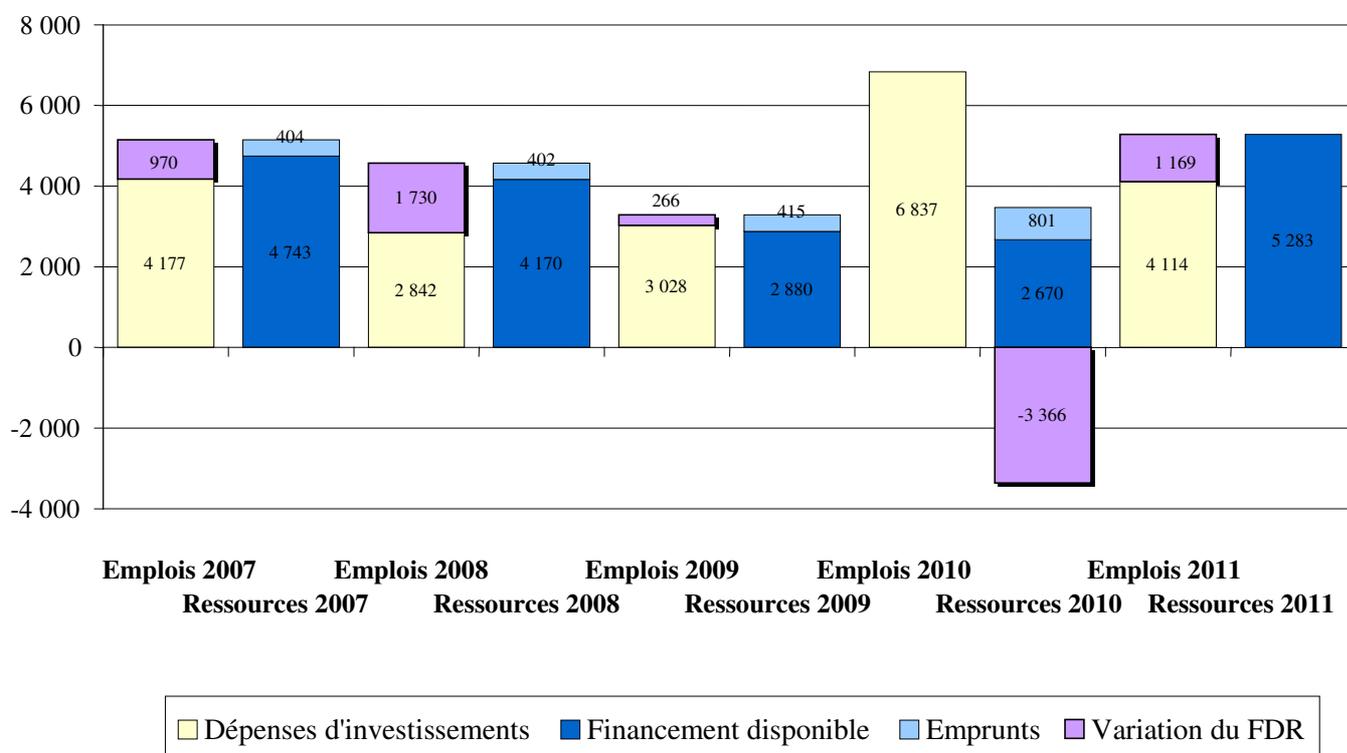
Les ressources d'investissement sur le dernier exercice clos étant supérieures aux emplois, la commune a pu reconstituer son fonds de roulement qu'elle avait particulièrement sollicité en 2010.

Avec un financement disponible (CAF nette des remboursements de dettes, majorées des autres ressources d'investissement) de 5 283 K€, la commune a financé ses investissements d'un montant de 4 114 K€ sans avoir recours à l'emprunt et abondé son fonds de roulement de 1 169 K€.

Avec des dépenses d'investissement couvertes à 94 % par le financement disponible sur l'ensemble de la période examinée, l'appel à l'emprunt est de faible montant : 400 K € par an de 2007 à 2009 et 800 K € en 2010.

Ce recours à l'emprunt est très inférieur à la moyenne régionale : 77 € par habitant sur l'exercice 2010 année de la plus forte mobilisation, contre 81 € par habitant en moyenne régionale.

Financement des investissements (milliers d'euros)



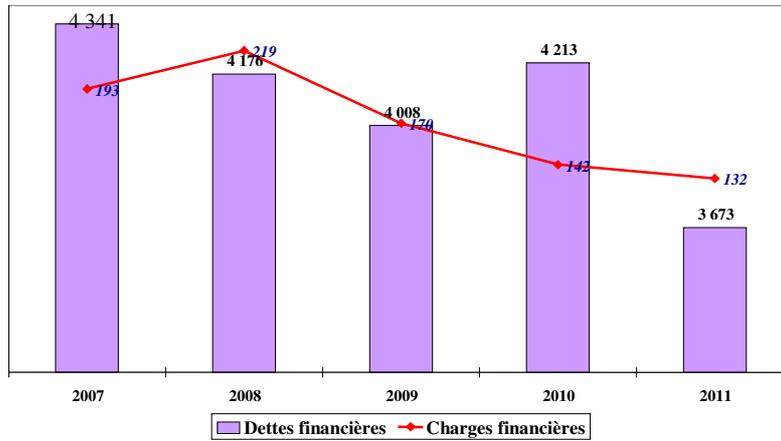
D) Analyse de l'endettement

Grâce à une épargne confortable et des ressources d'investissement supérieures aux emplois sur plusieurs exercices, la ville de Septèmes-les-Vallons est une commune peu endettée sur toute la période examinée.

L'endettement est faible et diminue de plus de 15% entre 2007 et 2011 avec un endettement qui passe de 408 € par habitant en 2007 à 349 € par habitant en 2011 contre respectivement 938 € par habitant en moyenne nationale pour 2007 et 949 € par habitant en moyenne nationale pour 2011.

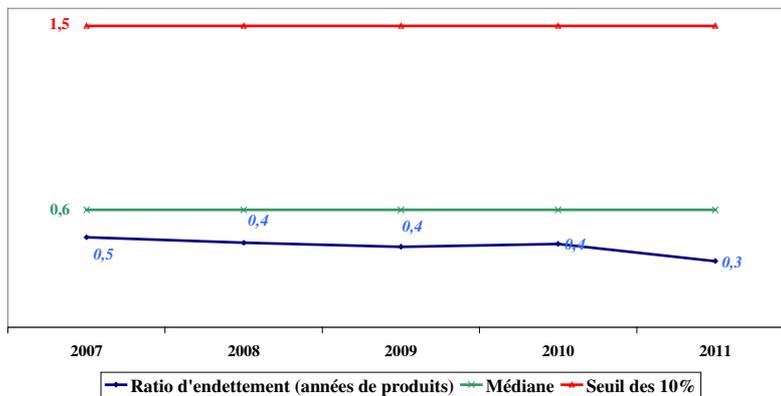
Ce désendettement permet à la commune d'améliorer de près de 32% la charge financière entre 2007 et 2011.

Évolution de la dette (Milliers d'euros)



Ratio d'endettement

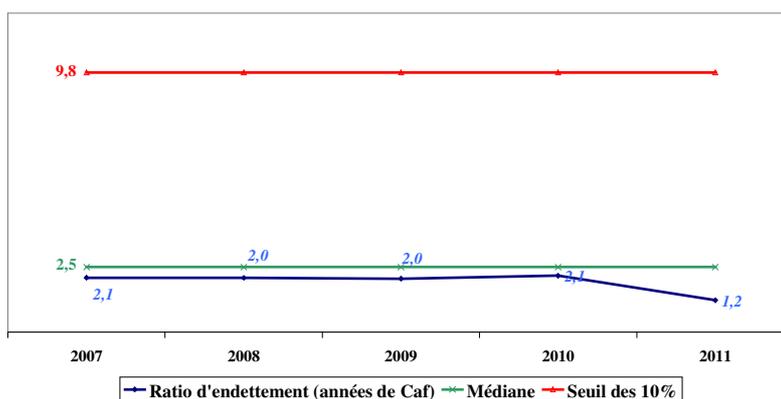
Nombre d'années de produits nécessaire au remboursement de la dette



Pour la moitié des communes de France, 7,2 mois de produits sont nécessaires au remboursement de la dette. La commune de Septèmes les Vallons y parvient en 3,6 mois.

Ratio d'endettement

Nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette



En terme de CAF, la commune se situe en dessous de la médiane : 1,2 années de CAF sont nécessaires à la ville de Septèmes-les-Vallons pour rembourser sa dette contre 2,5 années pour la moitié des communes françaises.

III] EQUILIBRE DU BILAN

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la commune a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un 'actif' (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un 'passif', total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes...).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

bilan en 2011

ACTIF	PASSIF	
Immobilisations 58 289	Subventions, dotations, réserves 58 692	
	Dettes financières 3 673	
Stocks et créances 96		FDR = 4 075
Trésorerie 4 248	Dettes fournisseurs, sociales 268	BFR = -173
		Trésorerie = FDR - BFR = 4 248

A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Positif sur toute la période examinée, le fonds de roulement de 4 075 K€ sur le dernier exercice clos est supérieur à la moyenne régionale avec un montant de 387 € par habitant contre 247 € par habitant en moyenne régionale.

Du fait du faible endettement, les capitaux permanents qui permettent de dégager ce niveau de fonds de roulement sont composés à 94 % par des capitaux propres de la commune, lui conférant ainsi une grande indépendance financière.

B) Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement. Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Le stock de créances diminue sensiblement sur la période passant de 837 K€ en 2007 à 96 K€ sur le dernier exercice clos grâce à une amélioration du taux de recouvrement.

Cette amélioration est due à la réactivité des services ordonnateurs tant aux demandes d'autorisation de poursuites du comptable qu'aux demandes d'admission en non valeur des créances définitivement irrécouvrables.

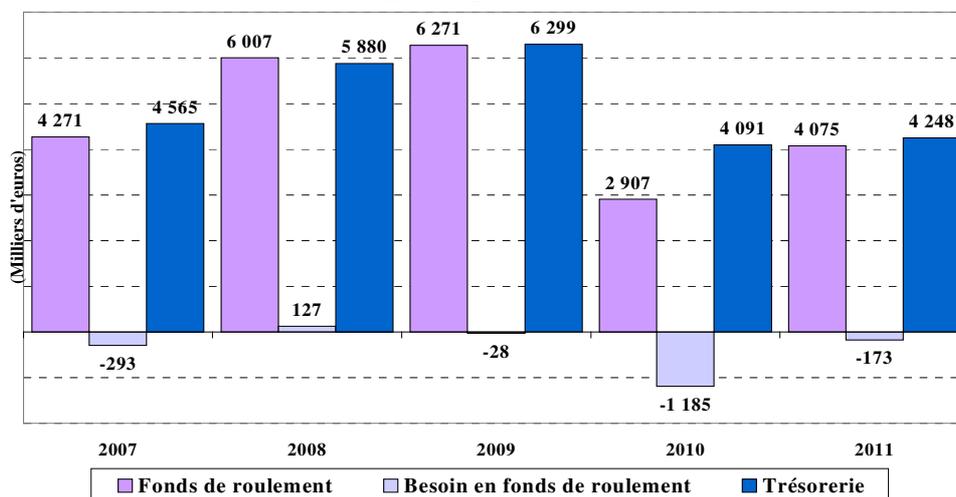
C) La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

La ville de Septèmes-les-Vallons bénéficie d'une trésorerie abondante et bien gérée qui s'élève à 4,2 M€ au 31/12/2011.

Évolution des principaux éléments du bilan



Cette trésorerie est en partie régulièrement placée. Les fonds provenant de cessions immobilières ou d'emprunts contractés pour le financements de grands équipements et dont l'emploi est différé de quelques mois sont souscrits en valeurs mobilières de placement ou déposés sur un compte à terme dans l'attente de leur utilisation afin d'adapter la libération du financement au calendrier des travaux.

Ainsi, en 2008 plus de 700 K€ ont été souscrits en OPVC et 408 K€ ont été déposés sur un compte à terme pour trois mois.

En 2009, 716 K€ ont été déposés sur un compte à terme pour 6 mois, compte renouvelé jusqu'en 2011.

Et en 2010, 800 K € d'emprunt mobilisé ont été placés pour 3 mois dans l'attente de la réalisation des travaux.

IV) ANALYSE DES FACTEURS EXTERNES DE RISQUES

Aucun engagement présentant un risque particulier n'a été pris par la commune à la connaissance du comptable.

LEXIQUE

Actif

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

Réel

En analyse financière, la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.